Click Here

Inscription dcg 2025

Les dates d'inscription au DCG 2025 ont été publiées au Bulletin officiel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) du 14 novembre 2024.L'inscription au DCG 2025, examen et validation des acquis, commence le lundi 20 janvier 2025. Les candidats ont ensuite jusqu'au jeudi 20 février 2025 à 12h00 pour finaliser leur inscription sur Internet.Pour les dates des examens ou le calendrier des épreuves, nous vous invitons à consulter l'article : « Dates du DCG : calendrier des épreuves ».Cette inscription aux examens du DCG 2025 est obligatoire pour tous les candidats, étudiants des écoles et universités et salariés qui s'inscrivent en candidats libres. L'inscription se fait sur le portail Candidat Cyclades.Même dans l'enseignement supérieur, il n'est pas rare que les écoles inscrivent elles-mêmes leurs candidats à l'examen du diplôme de comptabilité et de gestion ou du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.Inscription au DCG 2025 : examen et VAEL'inscription se fait en 4 étapes :1. Création d'un compte candidat2. Activation du compte dans les 48h en cliquant sur le lien reçu par courriel3. Inscription à l'examen de son choix via le compte candidat4. Confirmation de l'inscription, téléversement des documents sur l'espace candidat.Aucune confirmation de la validation de leur inscription ne sera envoyée aux candidats. Ceux-ci devront suivre l'état d'avancement de leur dossier dans rubrique « Mes pièces justificatives » de leur compte CYCLADES.Vous trouverez ci-dessous le calendrier des dates d'inscription au DCG pour la session 2025.Calendrier de l'inscription au DCG 2025Inscriptions par internetDatesDate nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions sur InternetLundi 20 janvier 2025Date limite nationale de demande d'inscription sur InternetJeudi 20 février 2025 à 12h00 (heure métropolitaine)Date limite nationale de :dépôt des pièces justificatives :- le Livret 2 VAE (validation des acquis de l'expérience),- le rapport de stage pour l'UE13 du DCG ;paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription.Jeudi 20 février 2025 à 23h59 (heure métropolitaine)Quand s'inscrire au DCG en candidat libre ?Le candidat libre qui souhaite s'inscrire en DCG doit respecter les dates d'inscription à l'examen. Pour la session 2025, les inscriptions se déroulent du lundi 20 janvier au jeudi 20 février 2025 à 12h00 (heure métropolitaine).Inscription DCG 2025 : procédure d'inscription en ligne à l'examenLe calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence. Pour les candidats résidant à l'étranger dans les pays désignés ci-après sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant dans le Bulletin officiel n°43 du MESR du 14 novembre 2024.Tous les candidats qui souhaitent s'inscrire aux examens du DCG doivent obligatoirement passer par cette procédure, qu'ils soient candidats libres ou inscrits dans une école.Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet, à partir du site.L'ensemble des pièces justificatives doivent être téléversées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne, dans les délais fixés (voir dates ci-dessus).Le paiement des droits d'inscription est dématérialisé et doit intervenir dans le délai prévu (voir dates ci-dessus). Tout paiement des droits d'inscription est définitif. Aucune modification d'inscription ne peut intervenir après ledit paiement.Aucune inscription, aucune pièce justificative ni aucun paiement des droits d'inscription n'est accepté hors des délais fixés.Lors de son inscription, le candidat doit préciser, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note ou de dispense. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DCG.Pour le DCG, le candidat ne peut à la fois s'inscrire aux épreuves ponctuelles et à la VAE.Comment s'inscrire au DCG ?L'inscription au DCG est une inscription en ligne. Le candidat crée son espace personnel sur le portail Candidat Cyclades. Il lui permet de s'inscrire en DCG et d'envoyer toutes les pièces justificatives. Même le paiement des droits d'inscription se fait désormais en ligne. Article 1 – Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2025, est fixé comme suit : Diplôme postulé DCG DSCG Date nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions sur Internet Lundi 20 janvier 2025 Mercredi 2 juillet 2025 Date limite nationale de demandes d'inscription sur Internet Jeudi 20 février 2025 à 12 h (heure métropolitaine) Jeudi 28 août 2025 à 12 h (heure métropolitaine) Date limite nationale de : dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE*, le rapport de stage pour l'UE 13 du DCG, la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire » validée et le mémoire pour l'UE 7 du DSCG) paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription Jeudi 20 février 2025 à 23 h 59 (heure métropolitaine) Jeudi 28 août 2025 à 23 h 59 (heure métropolitaine) * VAE : validation des acquis de l'expérience Article 2 – Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1 du présent arrêté. Article 3 – Le service d'inscription sur Internet est ouvert : pour le DCG, du lundi 20 janvier 2025 au jeudi 20 février 2025 à 12 h (heure métropolitaine) ; pour le DSCG, du mercredi 2 juillet 2025 au jeudi 28 août 2025 à 12 h (heure métropolitaine). Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet, à partir du site : . Toutes les pièces justificatives doivent être téléversées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne, dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté. Le paiement des droits d'inscription est dématérialisé et doit intervenir dans le délai prévu à l'article 1. Article 4 – La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG « Mémoire » n'est acceptée au titre de la session 2025 que si la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire », validée par un professeur des universités, un maître de conférences, un professeur associé, un maître de conférences associé, un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou un enseignant titulaire d'un doctorat (tous intervenant dans des formations du domaine des sciences de gestion), est téléversée par le candidat dans son espace dédié, au plus tard à la date fixée à l'article 1. Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir ladite fiche au plus tard le mercredi 9 avril 2025 (date du courriel faisant foi). Cette fiche est notamment disponible sur les sites des différents rectorats. Article 5 – Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note ou de dispense. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG. Article 6 – Aucune inscription, aucune pièce justificative ni aucun paiement des droits d'inscription n'est accepté hors des délais fixés à l'article 1. Tout paiement des droits d'inscription est définitif. Aucune modification d'inscription ne peut intervenir après ledit paiement. Toute absence de paiement entraîne l'annulation de l'inscription. Article 7 – Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire aux épreuves ponctuelles et à la VAE. Article 8 – Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence. Article 9 – Les candidats résidant à l'étranger dans les pays désignés ci-après sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant ci-dessous : Algérie, Tunisie Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Place Lucien-Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 Maroc Rectorat de l'académie de Bordeaux BP 935 5, rue Joseph de Carayon-Latour 33060 Bordeaux Cedex Belgique, Royaume-Uni Rectorat de l'académie de Lille BP 709 22-144, rue de Bavay 59033 Lille Cedex Suisse Rectorat de l'académie de Lyon BP 64571 94, rue Hénon 69244 Lyon Cedex 04 Andorre, Liban Rectorat de l'académie de Montpellier CS 39004 31, rue de l'Université 34064 Montpellier Cedex 2 Luxembourg Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Case officielle n° 30 013 2, rue Philippe de Gueldres 54035 Nancy Cedex Bénin, Togo Rectorat de l'académie de Nantes DEC 4 2 BP 72616 – 4, rue de la Houssinière 44326 Nantes Cedex 3 Burundi, Congo, Gabon, Italie, Monaco Rectorat de l'académie de Nice DEC 2 – Bureau 119 – Examens comptables 53, avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex 2 Côte d'Ivoire Rectorat de l'académie de Rennes DEC 2 - CS 24209 92, rue d'Antrain 35042 Rennes Cedex Madagascar Rectorat de l'académie de la Réunion 24, avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9 Allemagne Rectorat de l'académie de Strasbourg 6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 COM et pays étrangers non rattachés aux académies ci-dessus Service inter académique des examens et concours (Siec) 7, rue Ernest Renan 94749 Arcueil Cedex Article 10 – Les épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) du DCG et du DSCG, session 2025, sont fixées aux dates et horaires ci-après (heure métropolitaine) : Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) N° UE Intitulé UE Date de l'épreuve Horaires UE 14 Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien) Mardi 20 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 1 Fondamentaux du droit Mercredi 21 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 10 Comptabilité approfondie Mercredi 21 mai 2025 de 14 h à 17 h UE 12 Anglais des affaires Vendredi 23 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 11 Contrôle de gestion Vendredi 23 mai 2025 de 14 h à 18 h UE 9 Comptabilité Lundi 26 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 6 Finance d'entreprise Lundi 26 mai 2025 de 14 h à 17 h UE 2 Droit des sociétés et des groupements d'affaires Mercredi 28 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 8 Système d'information de gestion Mercredi 28 mai 2025 de 14 h à 18 h UE 3 Droit social Mercredi 4 juin 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 5 Économie contemporaine Mercredi 4 juin 2025 de 14 h à 18 h UE 4 Droit fiscal Jeudi 5 juin 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 7 Management Jeudi 5 juin 2025 de 14 h à 18 h UE 13 Communication professionnelle (soutenance d'un rapport de stage, épreuve orale) À partir du mardi 10 juin 2025 1 heure maximum Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) N° UE Intitulé UE Date de l'épreuve Horaires UE 2 Finance Mardi 21 octobre 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 4 Comptabilité et audit Mardi 21 octobre 2025 de 14 h à 18 h UE 8 Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien) Mercredi 22 octobre 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale Mercredi 22 octobre 2025 de 14 h à 18 h UE 5 Management des systèmes d'information Jeudi 23 octobre 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 UE 3 Management et contrôle de gestion Jeudi 23 octobre 2025 de 14 h à 18 h UE 6 Anglais des affaires (épreuve orale) À partir du lundi 27 octobre 2025 30 minutes hors préparation UE 7 Mémoire (soutenance, épreuve orale) À partir du Lundi 27 octobre 2025 1 heure maximum Article 11 – Les recteurs d'académie et le directeur du Siec sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Fait le 24 octobre 2024, Les dates des épreuves du DCG 2025 sont publiées au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).Du côté des examens, les épreuves écrites débutent le mercredi 21 mai 2025 et les épreuves orales ont lieu le mardi 20 mai et à partir du mardi 10 juin 2025.Pour les inscriptions à l'examen qui débutent le lundi 20 janvier 2025, lire notre article : « Inscription au DCG ».Une note publiée le 3 juin 2024 sur le site du CRCF revient sur la prise en compte de la nouvelle règlementation comptable aux examens de la session 2025 (règlement n°2022-06, adopté par le Collège de l'Autorité des normes comptables le 4 novembre 2022, applicable par anticipation dès le 1er janvier 2024, et obligatoire à compter du 1er janvier 2025).De façon générale, concernant les épreuves d'examen, sont applicables les lois et les règlements français dans les domaines comptable (éléments intégrés dans le plan comptable général), fiscal et social, en vigueur au 31 décembre de l'année précédant l'examen, sauf indication contraire dans le sujet d'examen.L'organisation de la formation (une préparation sur deux ans pour l'examen du BTS, une préparation annuelle pour chaque UE en DCG) et le calendrier des stages (avant les examens en BTS, après le passage des UE en DCG) justifient une mise en application différente pour la session 2025 en BTS et en DCG :En BTS, l'application du règlement 2022-06 ne sera effective qu'à compter de la session 2026.En DCG, les sujets intègreront la nouvelle règlementation dès la session 2025.Dans les deux examens, il n'est pas envisagé d'interroger sur le passage d'un régime à un autre, ponctuel et inutilement complexe. Les corrigés des sujets d'examen pourront, le cas échéant, considérer l'application des deux réglementations, pour prendre en compte le cas particulier des candidats libres.Les épreuves de DCG pour la session 2025 commencent le mardi 20 mai 2025 et ont lieu à des dates qui varient selon les unités d'enseignement. Seule la soutenance du rapport de stage est prévue à partir du mardi 10 juin 2025 et dépend de la date indiquée sur la convocation.Comment faire un DCG ?Pour faire un DCG et obtenir ce diplôme, il existe deux solutions. La première consiste à s'inscrire dans une école ou une université. La seconde solution est l'inscription à l'examen en candidat libre.C'est possible pour toutes les personnes, salariées ou non, qui sont titulaires d'un baccalauréat ou équivalent.Dates du DCG 2025 : les épreuves écrites et oralesLe calendrier des épreuves du DCG 2025 est présenté ci-dessous.Dates des examens du DCG 2025, UE par UEMatières de DCGDates des examensHoraires des examensUE1 Fondamentaux du droitMercredi 21 mai9h30 à 12h30UE2 Droit des sociétés et des groupements d'affairesMercredi 28 mai9h30 à 12h30UE3 Droit socialMercredi 4 juin9h30 à 12h30UE4 Droit fiscalJeudi 5 juin9h30 à 12h30UE5 Économie contemporaineMercredi 4 juin14h00 à 18h00UE6 Finance d'entrepriseLundi 26 mai14h00 à 17h00UE7 ManagementJeudi 5 juin14h00 à 18h00UE8 Systèmes d'information de gestionMercredi 28 mai14h00 à 18h00UE9 ComptabilitéLundi 26 mai9h00 à 12h30UE10 Comptabilité approfondieMercredi 21 mai14h00 à 17h00UE11 Contrôle de gestionVendredi 23 mai14h00 à 18h00UE12 Anglais des affairesVendredi 23 mai9h30 à 12h30UE13 Communication professionnelle (soutenance d'un rapport de stage, épreuve orale)À partir du mardi 10 juin1 heure maximum selon convocationUE14 Épreuve facultative de langue vivante étrangèreMardi 20 mai9h30 à 12h30Les convocations, les épreuves et le matériel autorisé Les convocationsLes convocations aux écrits sont envoyées aux candidats, une quinzaine de jours environ avant la date de début des épreuves.La convocation aux oraux fait l'objet d'un envoi séparé, généralement quelques jours plus tard mais toujours avant la date de début des oraux.La date d'envoi des convocations peut varier d'une académie à l'autre. En région parisienne, le candidat reçoit un email qui l'informe que sa convocation est disponible dans son espace Candidat Cyclades, à la rubrique « Mes documents ». Il suffit alors de la télécharger et de l'imprimer autant de fois que nécessaire.Les convocations pour l'épreuve orale de communication professionnelle (UE13) sont déposées ultérieurement dans le même espace.Lisez vos convocations, le verso contient des informations importantes !Les épreuvesLes candidats doivent se présenter dans une tenue correcte, et ils doivent disposer obligatoirement d'une pièce d'identité avec photographie récente, ainsi que leur convocation imprimée.En cas de pièce d'identité perdue, il faut faire établir une déclaration de vol ou perte par le commissariat de police, et prévenir votre établissement ou la Maison des examens via le formulaire de contact. Apportez votre récépissé de déclaration ou une autre pièce permettant votre identification.L'usage est de se présenter 30 ou 45 minutes avant le début de l'épreuve concernée. Pour les oraux 15 minutes sont suffisantes. En cas de retard, dans certains cas, les retardataires peuvent être admis à composer par le chef de centre.Les candidats doivent composer exclusivement sur les feuilles mises à sa disposition dans la salle d'examen. Le numéro du candidat en MAJUSCULES doit être complété sans omission et de manière lisible sur chaque entête (copies + annexes), aucun signe distinctif permettant de vous identifier ne doit être apposé.Sur vos copies, numérotez les pages, annexes comprises, en indiquant le nombre total de pages. Ne collez et n'agrafez aucun document, ne pas rendre les brouillons non plus.Il faut utiliser des stylos à encre bleu ou noir foncé (pas de stylo à plume à encre claire, ni de stylo effaçable de type Frixion, ni de crayon à papier). Ne pas utiliser de Tippex ni ruban correcteur : en cas d'erreur, il suffit de rayer proprement et réécrire à coté. Les crayons de couleur sont autorisés pour les cartes, schémas, etc.Avant de quitter la salle d'examen, le candidat devra remettre ses copies au surveillant et émarger la liste.Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve, même en cas d'abandon.Le matériel autorisé Les téléphones portables, matériel permettant d'écouter des fichiers audio ou tout autre moyen de communication mobile sont proscrits et doivent rester éteints. Ils doivent être soit rangés dans le sac du candidat ou déposés à l'endroit désigné pas les surveillants de la salle. D'une manière générale, la communication entre candidats ou avec l'extérieur, sous quelle que forme que ce soit, est interdite.Les sujets préciseront aux candidats si l'utilisation de la calculatrice est autorisée ou non au cours de l'épreuve. Il revient à chaque candidat de connaitre quel type de calculatrice est accepté et de s'informer sur la manière d'activer le mode examen avant les épreuves (voir la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015). Une seule calculatrice par candidat est autorisée et elle doit avoir une étiquette collée au dos de la machine avec le nom, prénom et numéro de candidat.Pour le plan comptable général, le sujet précisera si l'utilisation est autorisée ou non. Chaque candidat doit apporter son propre plan comptable vierge de toute annotation personnelle (commentaires ou traces écrites).Le prêt ou l'échange de calculatrice ou de plan comptable entre candidats sont interdits.Pour l'épreuve de langue vivante, l'usage de traductrices ou de dictionnaires est interdit.Pour l'épreuve de relations professionnelles UE13, le candidat peut apporter tout document qu'il juge utile pour étayer sa soutenance : ordinateur portable ou tablette (avec une batterie chargée !) équipés des logiciels qu'il souhaite utiliser. Chaque candidat doit s'assurer du bon fonctionnement de son matériel informatique, aucune maintenance ou prêt ne pourra être réalisé le jour de l'épreuve.Enfin, il est possible d'imprimer une version papier de son rapport de stage.Comment s'inscrire au DCG ? L'inscription aux épreuves de DCG se fait sur le portail Candidat Cyclades. Chaque candidat crée son compte avec son email et un mot de passe. Entre les deux dates, le candidat choisit ses épreuves et fournit les différentes pièces justificatives demandées en les déposant sur le portail. Publié le 06 mai 2025 Inscriptions Informations Vous êtes invités à consulter les documents liés à l'inscription et aux épreuves du DCG et du DSCG : Calendrier DCG-DSCG Guides d'inscription Cyclades DCG-DSCG Notice candidat DCG Notice candidat DSCG Classes préparant au DCG dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire en cours